



# Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission: 17/10/2017

Date de révision: 17/10/2017

Remplace la fiche: 25/08/2017

Version: 2.01

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax  
Code du produit : 221  
Type de produit : Ce produit est un article qui ne nécessite pas d'être classé et étiqueté conformément de la définition REACH. Comme les dispositions en matière de classification et d'étiquetage (CLP) s'appliquent strictement aux substances et mélanges, elles ne prévoient pas ces articles. Néanmoins, la FDS de ce produit et l'étiquette définie sont fournies sur une base volontaire. Il incombe à l'utilisateur de prendre soin du produit.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Article  
Pour usage industriel dans des applications à haute température.

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

Unifrax Limited  
Mill Lane, Rainford  
WA11 8LP St Helens, Merseyside - United Kingdom  
T + 44 (0) 1744 88 7600 - F + 44 (0) 1744 88 9916  
[reachsds@unifrax.com](mailto:reachsds@unifrax.com)

##### Adresse e-mail de la personne compétente:

[reachsds@unifrax.com](mailto:reachsds@unifrax.com)

##### Distributeur

Unifrax GmbH  
Kleinreinsdorf 62  
07989 Teichwolframsdorf - Germany  
T + 49 (0) 366 24 40020 - F + 49 (0) 366 24 40099

##### Distributeur

Unifrax France  
17 Rue Antoine Durafour  
42420 Lorette - France  
T +33 (0) 477 737 032 - F +33 (0) 477 733 991

##### Distributeur

Unifrax Derby  
Shaftsbury Street  
DE23 8XA Derby - United Kingdom  
T +44 (0) 1332 331808

##### Distributeur

Unifrax s.r.o.  
Ruská 311, Pozorka  
417 03 Dubí 3 - Czech Republic  
T + 42 (0) 417 800 356 - F + 42 (0) 417 539 838  
[pskvara@unifrax.com](mailto:pskvara@unifrax.com)

##### Distributeur

Unifrax Italia Srl  
Via Volonterio 19  
21047 Saronno (VA) - Italy  
T +39 02 967 01 808 - F +39 02 962 5721

##### Distributeur

Unifrax Spain  
Cristobal Bordiu 20  
28003 Madrid - Spain  
T + 34 91 395 2279 - F + 34 91 395 2124

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Hygiène au Travail et CARE: Tél: 33.(0)4.77.73.70.32 . Fax: 33(0)4.77.73.70.02  
E Mail: [FBerland@unifrax.com](mailto:FBerland@unifrax.com)  
Langue: Française  
Heures ouvrables: Uniquement aux heures d'ouverture des bureaux (08:00 - 17:00 h)

Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Ce produit est un article et n'a pas besoin d'être classé et étiqueté conformément aux lois et règlements en vigueur. Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

# Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases supplémentaires : Ce produit est un article et n'a pas besoin d'être classé et étiqueté conformément aux lois et règlements en vigueur.  
Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat  
Un étiquetage facultatif sera ajouté aux produits afin de fournir des conseils sur la sécurité de manipulation et d'utilisation.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Peut provoquer une irritation mécanique de la peau, des yeux et du système respiratoire.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Non applicable

Remarques

: Article

Tous les produits contiennent des laine AES (fibres synthétiques, silicate alcalino-terreux, CAS 436083-99-7).

substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales

Les modules Isofrax, nappes Isofrax, textiles Isofrax sont des produits prêts à l'emploi pour un usage à température élevée.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : De la poussière fibreuse peut être libérée lors de la manipulation. En cas d'irritation du nez et de la gorge, sortez à l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ingestion peu probable. Faire boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : irritation mécanique.

Symptômes/effets après contact avec la peau : irritation mécanique.

Symptômes/effets après contact oculaire : irritation mécanique.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Le produit n'est pas inflammable. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ininflammable.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

# Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Procédures d'urgence : Interdire aux personnes non autorisées.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Assurer une ventilation appropriée. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.  
Procédures d'urgence : Les manipulations ne doivent être effectuées que par du personnel qualifié et autorisé.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit. Réduire à un minimum la production de poussières. Filtrer à particules haute efficacité (filtre HEPA).

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir section 7. Voir section 8. Voir section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Bien nettoyer les surfaces souillées. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le produit uniquement dans l'emballage d'origine. Conserver fermé dans un endroit sec et frais.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Usage réservé aux utilisateurs professionnels. Voir section 8. Scénarios d'exposition.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition pour les autres composants

Laine AES (fibres synthétiques, silicate alcalino-terreux, CAS 436083-99-7) (436083-99-7)			
UE	Veuillez tenir compte des valeurs limites de poussière.		
France	Note (FR)	1.0 f/ml (Circulaire DRT No 95-4 du 12.01.95)	

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Protection des mains:

Gants de protection en cuir

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec œillères si nécessaire.

##### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Ne pas emporter de vêtements de travail chez soi

##### Protection des voies respiratoires:

En cas de formation de poussières : Porter un masque approprié, (FFP2)

# Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



### Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas emporter de vêtements de travail chez soi. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc. Beige.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: > 1300 °C Fibres
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non auto-inflammable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 2,6 (Fibres)
Masse volumique	: 2,6 g/cm <sup>3</sup> (Fibres)
Solubilité	: Eau: < 1 mg/l (Fibres)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Autres propriétés	: Diamètre géométrique moyen pondéré par la longueur des fibres contenues dans ce produit : 1,9 - 6 µm.
-------------------	---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

# Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Non pertinent)
Autres informations	: Propriété irritantes Testées selon les méthodes approuvées (directive 67/548/CE, annexe V, Méthode B4), les fibres contenues dans ce matériau donnent des résultats négatifs. Toutes les fibres minérales artificielles peuvent provoquer une légère irritation donnant lieu à des démangeaisons ou rarement, chez certaines personnes sensibles, une légère rougeur. Contrairement à d'autres réactions irritantes, ceci n'est pas le résultat d'allergie ou d'une atteinte de la peau par réaction d'origine chimique mais d'un effet mécanique temporaire du aux frottements.

#### Autres études sur l'animal

Ces matériaux ont été développés pour permettre une élimination rapide des tissus pulmonaires. Et cette faible bio-persistance a été confirmée par de nombreuses études sur les AES à l'aide du protocole ECB/TM/27 de l'UE (rév. 7).

Lorsqu'ils sont inhalés, même à de très fortes doses, ils ne s'accumulent pas en des quantités suffisantes susceptibles de produire des effets biologiques négatifs sérieux. Dans des études des effets biologiques chroniques à long terme, il n'a pas pu être mis en évidence de relation dose-effet liés à l'exposition, qu'il n'y en aurait eu avec n'importe quelle poussière "inerte". Des études subchroniques réalisées avec les doses les plus fortes possible ont entraîné, dans le pire des cas, une réaction inflammatoire légère et temporaire. Des fibres présentant les mêmes propriétés de persistance dans les tissus ne provoquent pas de tumeurs lorsqu'elles sont injectées dans la cavité péritonéale de rats.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax

Persistance et dégradabilité	Non applicable.
------------------------------	-----------------

# Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax	
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax	
Ecologie - sol	Non applicable.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Non applicable

#### - Transport maritime

Non applicable

#### - Transport aérien

Non applicable

#### - Transport par voie fluviale

Non applicable

#### - Transport ferroviaire

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

# Modules Insulfrax, nappes Insulfrax, textiles Insulfrax

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales : Ce produit est un article et n'a pas besoin d'être classé et étiqueté conformément aux lois et règlements en vigueur. Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Révision générale.

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	Nom commercial	Modifié	
1.3	Téléphone de la personne responsable	Modifié	

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Autres informations : Occupational Hygiene: dawn.webster@unifrax.com. Veuillez consulter la fiche de données techniques spécifiques pour de plus amples informations. Veuillez vous référer à la liste de produits considérés comme articles.

KFT SDS EU 10

*Les informations fournies ici sont présentées de bonne foi et considérées comme exactes à la date de prise d'effet de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS en complément d'autres informations rassemblées par leurs soins dans une perspective de protection de la santé et de la sécurité de leur personnel, et d'usage correct du produit. Le présent résumé des données pertinentes reflète un jugement professionnel ; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins pertinentes n'ont pas été incluses dans la FDS. Par conséquent, étant donné la nature succincte de ce document, Unifrax I LLC n'étend aucune garantie (explicite ou implicite), n'assume aucune responsabilité ni ne répond de la complétude de ces informations ou de leur adéquation aux fins envisagées par l'utilisateur.*